



Visite médicale rémunéré

Par **katainia**, le **03/06/2016** à **14:02**

Bonjour,

Je suis employé en temps partiel par un cabinet dentaire pour effectuer 2 heures de nettoyage par semaine je viens juste de commencer le 1 juin 2016, je dois signer mon contrat de travail cette semaine. La comptable du cabinet m'a téléphoné pour m'indiquer qu'il y aurait une visite médicale. Je sais que lors de la visite qui se fera très probablement hors travail je dois être rémunéré, ainsi que le trajet ma question sera la suivante: Comment ce totalise ce temps ?

Est-ce le moment où l'on part de chez soi pour s'y rendre, le temps en plus de la visite et le temps du retour?

Où est-ce simplement le temps passé à la visite ?

Vous remerciant de votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/06/2016** à **15:05**

Bonjour,

C'est normalement non seulement le temps passé pour la visite mais aussi celui des trajets supplémentaires...

Par **katainia**, le **03/06/2016** à **18:19**

Ok merci beaucoup pour cette réponse rapide !!